



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2020-084

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2020

Sommaire

4_SGAMI Sud Est_Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud Est

84-2020-07-02-020 - ARRETE PREFECTORAL N°

SGAMISEDRH-BR-2020-07-02-04 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est. (3 pages)

Page 3

84-2020-07-02-017 - Arrêté préfectoral N°SGAMISEDRH-BR-2020-07-02-01 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est. (4 pages)

Page 6

84-2020-07-02-018 - Arrêté préfectoral N°SGAMISEDRH-BR-2020-07-02-02 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerres, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est. (3 pages)

Page 10

84-2020-07-02-019 - Arrêté préfectoral N°SGAMISEDRH-BR-2020-07-02-03 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est. (3 pages)

Page 13



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
BUREAU DU RECRUTEMENT

LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISED RH-BR-2020-07-02-04

autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.

- VU** la loi n° 83 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU** l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État ;
- VU** le décret n°2005-902 du 2 août 2005 et 2005-1055 du 29 août 2005 relatifs à la mise en œuvre du PACTE ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 18 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration

du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Sud-Est

- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements par voie du PACTE d'adjoints techniques du ministère de l'intérieur ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 juin 2020 fixant le nombre de postes offerts au recrutement par voie PACTE d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2020 ;
- SUR** proposition de la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRETE :

ARTICLE 1

Un recrutement pour l'accès au grade d'adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE), au titre de l'année 2020 est organisé dans le ressort du SGAMI Sud-est.

Spécialité « Accueil, maintenance et logistique » : 1 poste
- 1 postes de gestionnaire logistique chargé du matériel

Spécialité « Hébergement et restauration » : 1 poste
- 1 poste d'Agent polyvalent de restauration - barman

ARTICLE 2

Conditions d'inscription

Les candidats doivent remplir les conditions d'accès aux emplois publics.

Les candidats doivent à ce titre :

- Être de nationalité française ou en instance d'acquisition ou ressortissant d'un des États-membres de l'Union Européenne
- Jouir de leurs droits civiques
- Justifier d'un bulletin n°2 du casier judiciaire vierge de toute mention incompatible avec l'exercice des fonctions
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction
- Être âgé(e) de **MOINS DE 28 ans** et ne pas être titulaire de diplôme, ni de qualification professionnelle (ou d'une qualification inférieure au baccalauréat)
- Être âgé(e) de 45 ans et plus, et bénéficiaire du chômage de longue durée et RSA, de l'ASS ou de l'AAH

ARTICLE 3

Le calendrier de ces recrutements est fixé comme suit :

- Clôture des inscriptions : **28 août 2020** (cachet de la poste faisant foi)
- Examen des dossiers (admissibilité) :
A compter du 7 septembre

- Résultats d'admissibilité :
 - **A partir du 28 septembre 2020**
- Épreuve d'admission (entretien) :
 - **Octobre/novembre 2020**
- Résultats d'admission :
 - A l'issue de l'épreuve d'admission

ARTICLE 4

Les candidats doivent retirer leur dossier de candidature en envoyant ou déposant leurs dossiers auprès de l'agence pôle emploi de leur domicile au plus tard le vendredi 28 août 2020 (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 5

La composition de la commission de sélection chargée de l'examen des dossiers et de l'audition des candidats fera l'objet d'un nouvel arrêté.

ARTICLE 6

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2020

Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la Directrice des Ressources Humaines

Marie Fanet



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Bureau du recrutement

LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Arrêté préfectoral N°SGAMISEDRH-BR-2020-07-02-01

autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R. 396 à R 413 ;
- VU** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État, notamment ses articles 5 à 14 et 39 ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 11 juin 2009 relatif au dossier de candidature aux emplois réservés ;

- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 juin 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- SUR** proposition de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2020 est organisé dans le ressort du SGAMI Sud-est.

21 postes sont à pourvoir, répartis comme suit :

- Candidatures au titre du recrutement sans concours : 17 postes
- Candidatures au titre de la législation sur les travailleurs handicapés : 1 poste
- Candidature au titre des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidités et des victimes de guerres (emplois réservés) : 3 postes

ARTICLE 2

Candidatures au titre du recrutement sans concours : 17 Postes proposés.

Conditions de recrutement :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union Européenne.
- Être âgés de 18 ans au moins.
- Être en règle avec la législation sur le service national.
- Sans condition de diplôme
- Les candidats doivent être physiquement aptes à remplir leur fonction.

Spécialité «Accueil, maintenance et Logistique » (10 postes)

- 7 postes d'agent de maintenance et de manutention
- 2 postes d'Agent polyvalent conduite de véhicule
- 1 poste d'Agent de maintenance et hygiène des locaux

Spécialité «Hébergement et restauration» (7 postes)

- 5 postes d'Agent polyvalent de restauration
- 2 postes d'Employé de résidence

ARTICLE 3

Candidature au titre des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidités et des victimes de guerres (Emplois réservés (ER)) : 3 postes proposés.

Conditions de recrutement :

- Être inscrit, sur la base du passeport professionnel, sur une liste nationale d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense.
- Les candidats doivent être physiquement aptes à remplir leur fonction.

Spécialité «Accueil, maintenance et Logistique »

- 1 poste d'Agent technique de la mission sécurité
- 1 poste de Gestionnaire Logistique

Spécialité «Hébergement et restauration »

- 1 poste d'Agent de restauration

ARTICLE 4

Candidatures au titre de la législation sur les travailleurs handicapés (TH) : 1 poste proposé.

Conditions de recrutement :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union Européenne
- Être âgés de 18 ans au moins
- Être en règle avec la législation sur le service national.
- Avoir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Les candidats doivent être physiquement aptes à remplir leur fonction.

Spécialité «Accueil, maintenance et Logistique » (1 poste)

- 1 poste d'Agent de prévention et chargé du matériel

ARTICLE 5

Retrait ou constitution du dossier de candidature :

Candidatures au titre du recrutement sans concours et TH :

Les dossiers d'inscription sont à demander :

au SGAMI Sud-est, bureau du recrutement par mail à l'adresse suivant : sgami-se-recrutement@interieur.gouv.fr

ou en ligne sur le site internet : www.devenirpolicier.fr et www.rhone.gouv.fr/politiques-publiques/economie-et-emploi/emploi/concours-et-examens/prefecture

Candidatures ER :

Pièces à fournir :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé avec les justificatifs (certificats de travail, contrats de travail, attestations d'employeurs ou de formation...)
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité
- Copie du passeport professionnel

Quel que soit le type de candidature, les dossiers seront à renvoyer **au plus tard le vendredi 28 août 2020** (cachet de la poste faisant foi), exclusivement par courrier à l'adresse suivante :

SGAMI Sud-est – Direction des Ressources Humaines – Bureau du recrutement
215, rue André Philip – 69421 Lyon Cedex 03

ARTICLE 6

Le calendrier de ces recrutements est fixé comme suit :

- Clôture des inscriptions : **28 août 2020** (cachet de la poste faisant foi)
- Examen des dossiers (admissibilité) :
 - **A compter du 5 septembre**
- Résultats d'admissibilité :
 - **A partir du 28 septembre 2020**
- Épreuve d'admission (entretien) :
 - **Octobre/novembre 2020**
- Résultats d'admission :
 - A l'issue de l'épreuve d'admission

ARTICLE 7

La composition de la commission de sélection chargée de l'examen des dossiers et de l'audition des candidats fera l'objet d'un nouvel arrêté.

ARTICLE 8

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2020

Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la Directrice des Ressources Humaines

Marie Fanet



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Bureau du recrutement

LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2020-07-02-02

autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerres, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;
- VU** la loi n° 2008-492 du 26 mai 2008 relative aux emplois réservés et portant dispositions diverses relatives à la défense ;
- VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R. 396 à R. 413 ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État, notamment ses articles 5 à 14 et 39 ;
- VU** le décret N° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 11 juin 2009 relatif au dossier de candidature aux emplois réservés ;

- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 juin 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts aux concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- SUR** proposition de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Un recrutement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2020 et au titre des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerres, est organisé dans le ressort du SGAMI Sud-est.

2 postes sont à pourvoir :

Spécialité « Entretien et réparation d'engins et de véhicules à moteur » (2 postes) :

- **2 postes** de mécanicien automobile à la Direction de l'Équipement et de la Logistique du SGAMI Sud-Est à Saint-Fons (69).

ARTICLE 2

Conditions de recrutement :

- Être inscrit, sur la base du passeport professionnel, sur une liste nationale d'aptitude établie par le Ministre chargé de la Défense

ARTICLE 3

Composition du dossier

Pièces à fournir :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité
- Copie du passeport professionnel

Les dossiers seront à renvoyer **au plus tard le 28 août 2020** (cachet de la poste faisant foi), exclusivement par courrier à l'adresse suivante :

SGAMI Sud-est – Direction des Ressources Humaines – Bureau du recrutement
215, rue André Philip – 69421 Lyon Cedex 03

ARTICLE 4

Le calendrier de ces recrutements est fixé comme suit :

- Clôture des inscriptions : **28 août 2020** (cachet de la poste faisant foi)
- Examen des dossiers (admissibilité) :
 - **A compter du 7 septembre 2020**
- Résultats d'admissibilité :
 - **A partir du 28 septembre 2020**
- Épreuve d'admission (entretien) :
 - **Octobre/novembre 2020**
- Résultats d'admission :
 - A l'issue de l'épreuve d'admission

ARTICLE 5

Les dossiers d'inscription sont à demander :

par mail à l'adresse suivant : sgami-se-recrutement@interieur.gouv.fr

ou en ligne sur les sites internet : www.devenirpolicier.fr ou www.rhone.gouv.fr / politiques publiques/économie et emploi/emploi/concours et examens/police

et renvoyer par voie postale au :

SGAMI Sud-est – Direction des Ressources Humaines – Bureau du recrutement
215, rue André Philip – 69421 Lyon Cedex 03

ARTICLE 6

La composition de la commission de sélection chargée de l'examen des dossiers et de l'audition des candidats fera l'objet d'un nouvel arrêté.

ARTICLE 7

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité du Sud-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2020

Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la Directrice des Ressources Humaines

Marie Fanet



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Bureau du recrutement

LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2020-07-02-03

autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État, notamment ses articles 5 à 14 et 39 ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté ministériel du 15 juin 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts aux concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

SUR proposition de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Un concours externe et un concours interne pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2020 pour les spécialités «Accueil maintenance et Logistique», « Entretien et réparation d'engins et de véhicules à moteur », « Hébergement et restauration » et « Prévention et Surveillance » sont organisés dans le ressort du SGAMI Sud-Est.

23 postes sont à pourvoir (9 au concours interne et 14 au concours externe) répartis comme suit :

Spécialité «Accueil, maintenance et Logistique » (9 postes):

- 3 postes de magasinier
- 4 postes d'agent polyvalent
- 1 poste de technicien d'édition
- 1 poste d'électricien

Spécialité « Entretien et réparation d'engins et de véhicules à moteur » (10 postes) :

- 8 postes de mécanicien automobile
- 2 postes de carrossier automobile

Spécialité « Hébergement et restauration» (4 postes) :

- 4 postes de cuisinier

ARTICLE 2

Pour le concours externe :

Conditions de recrutement :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union Européenne
- Être âgé(e) de 18 ans au moins
- Être en règle avec la législation sur le service national
- Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou de titres jugés équivalents dans les conditions prévues par le décret n°2007-186 du 13 février 2017.

ARTICLE 3

Pour le concours interne :

Conditions de recrutement :

- Le concours s'adresse aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

ARTICLE 4

Le calendrier de ces recrutements est fixé comme suit :

- Clôture des inscriptions : **28 août 2020** (cachet de la poste faisant foi)
- Examen des dossiers (admissibilité) :
 - **A compter du 7 septembre 2020**
- Résultats d'admissibilité :
 - **A partir du 28 septembre 2020**
- Épreuve d'admission (entretien) :
 - **Octobre/novembre 2020**
- Résultats d'admission :
 - A l'issue de l'épreuve d'admission

ARTICLE 5

Les dossiers d'inscription sont à demander :

par mail à l'adresse suivant : sgami-se-recrutement@interieur.gouv.fr

ou en ligne sur les sites internet : www.devenirpolicier.fr ou www.rhone.gouv.fr / politiques publiques/économie et emploi/emploi/concours et examens/police

et renvoyer par voie postale au :

SGAMI Sud-est – Direction des Ressources Humaines – Bureau du recrutement
215, rue André Philip – 69421 Lyon Cedex 03

ARTICLE 6

La composition de la commission de sélection chargée de l'examen des dossiers et de l'audition des candidats fera l'objet d'un nouvel arrêté.

ARTICLE 7

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité du Sud-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2020

Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la Directrice des Ressources Humaines

Marie Fanet